L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMBIT, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. JEUDI MATIN, 21 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Feydeau—Maïs.

Maïs. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & son.

La question des pêcheries canadiennes.

M. Blaine, l'un des chefs de ce qui reste du parti républicain, vient, dans un discours prononcé au Sénat, de prendre sur la question des pêcheries canadiennes, une attitude qui ne fait guère honneur aux notions morales du parti du "droit supérieur."

On sait que cette question des pêcheries canadiennes a été, depuis longtemps, un objet de discussions entre le gouvernement des Etats Unis et celui de la Grande-Bretagne. Pendant la session de la commission arbitrale de Genève en 1871, les commissaires américains offrirent un million de dollars pour le privilège accordé aux pêcheurs de leur nation de pêcher pendant douze ans sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Il fut convenu que le privilège serait accordé à la condition que les produits des pêcheries canadiennes seraient admis francs de droit dans les ports des Etats-Unis.

Il fut décidé, en outre, qu'une commission arbitrale fixerait la compensation due par les Etats-Unis pour le privilège des pêcheries. Les deux arbitres nommés Sir Alexander Galt pour l'Angleterre et M. Kellogg pour les Etats-Unis, ont choisi pour tiers-arbitre M. Delfosse, ministre de Belgique, et la commission ainsi constituée en plaçant la majorité composée de MM. Galt et Delfosse a fixé l'indemnité à $5,500,000; M. Kellogg a refusé de signer la sentence.

C'est cette décision que M. Blaine a attaquée. Il voudrait qu'on la considérât comme nulle parce qu'elle n'a pas été unanime et il soutient que l'indemnité accordée est excessive.

Voici en quels termes un journal de New York, le *Telegraph*, fait justice de ces objections:

Les Etats-Unis se sont fait gloire pendant six ans d'avoir inaugoré une nouvelle ère dans les relations internationales par le traité de Washington. Ils ont accepté les compliments des publicistes et des philanthropes du monde entier pour cet acte, et même ils n'ont pas mis beaucoup de modestie à chanter leur propre gloire. Jusqu'en novembre dernier il n'est rien arrivé pour arrêter le courant de notre propre satisfaction. Notre avocat Victorieux devant le tribunal de Genève; nous l'étions aussi à propos de la question de nos frontières du Nord Ouest, réglée à notre profit par l'arbitrage de l'empereur d'Allemagne. Mais voilà qu'est survenu un verdict contraire; dans l'arbitrage d'Halifax au sujet des pêcheries nous avons perdu notre procès, et nous avons été condamnés à une indemnité de $5,500,000, qui devait être payée dans l'intervalle d'une année. Alors s'est présentée l'épreuve de notre sang-froid—juste le même à laquelle avait été soumise la Grande Bretagne dans les occasions précédentes. Comment l'avons-nous supportée? Péniblement en vérité. Au lieu de nous mordre les lèvres et de faire contre fortune bon cœur, nous avons laissé passer trois mois sans faire connaître nos intentions à la Grande Bretagne et maintenant nous sommes occupés à chercher des prétextes pour éluder la décision adverse.

Nous avons nommé un arbitre; l'Angleterre a nommé le second, et le troisième a été élu par les premiers; et nous entendons que le verdict, pour être obligatoire, doit satisfaire les deux parties, qu'il était il besoin de nommer un tiers arbitre, ou même que signifiait un arbitrage? Pourquoi n'avoir pas usé le jugement aux méthodes ordinaires de négociation diplomatique?

La *Tribune* dit de son côté:

La question de la légalité de la décision d'Halifax est remise sur le tapis, et nos dépêches de Washington annoncent une série de points techniques présentés par les hommes de loi pour prouver qu'elle n'a pas la nature d'un engagement. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu entente avant la décision, autant que les représentants des deux pays pouvaient engager leurs gouvernements, tenchant le caractère final d'une décision de majorité. Maintenant que la décision est rendue, et qu'elle est contraire aux Etats-Unis, nous ne devrions pas nous hâter de nous prévaloir de quelques points purement techniques. Le fait même de l'arbitrage témoigne le désir des deux côtés d'arriver à une entente sans formalités inutiles et sans la pensée de soulever des chicanes qui sont si rencontrées des hommes de loi devant les tribunaux.

M. Delfosse, le tiers-arbitre, mis en cause d'une façon tout-à-fait inconvenante par les adversaires de la décision qui ont été jusqu'à nier sa compétence, a fourni au correspondant de la *Tribune* des explications qui donnent lieu de regretter que le Sénat ait ordonné une enquête. Nous croyons devoir reproduire la correspondance de ce journal:

Washington, 19 mars.—Dans le cours d'une conversation que M. Delfosse, ministre de Belgique aux Etats-Unis et ancien membre de la commission des pêcheries à Halifax a eue avec le correspondant de la *Tribune*, il a exprimé son étonnement de la tournure qu'a prise dans ces derniers jours la question des pêcheries, et de la manière dont on y a mêlé son nom.

"Je n'ai, dit M. Delfosse, accepté la nomination de commissaire qu'avec le plus grand répugnance et seulement sur les instances réitérées des deux gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis. Le peuple américain ne considère qu'un côté de la question; les Canadiens envisagent tout différemment. Ils se regardent comme dépouillés de ce qui leur appartient, chassés des marchés américains par votre tarif protecteur et gênés dans la jouissance de leurs propres pêcheries par la concurrence des Etats-Unis. Les citoyens des Etats-Unis peuvent pêcher sur toute l'étendue des côtes du Canada, tandis que les sujets anglais n'ont reçu l'autorisation d'en faire autant que pour une très petite portion des côtes américaines. Les pêcheries accordées aux Américains sont des plus productives, tandis que celles cédées aux sujets anglais ne rapportent presque rien.

"La question est restée en suspens pendant une année et a été jugée assez importante pour attirer l'attention des hommes les plus haut placés dans les gouvernements d'Amérique et d'Angleterre. Elle a été le sujet de plusieurs traités antérieurs et cependant elle a été envisagée des points de vue si différents qu'elle est toujours restée une cause de contestation. Le seul but de la réunion de la commission d'Halifax était de prendre en considération les intérêts des deux pays, et d'arriver à un arrangement impartial. Les membres de cette commission ont consacré six mois à cette affaire, pendant lesquels les deux parties ont eu tout le temps d'exposer leurs raisons et la décision qui a été rendue a été la conséquence des faits établis.

"Maintenant, est il juste que l'opinion publique revienne sur cette décision après avoir eu des renseignements fournis par une seule des parties intéressées? Je pense que l'idée, que vous m'êtes pas tenu à remplir vos engagements, n'a présenté que la commission n'a pas été unanime dans son vote, est tout à fait absurde. Il était avant été convenu de ceux qui prêtaient le traité de 1871, d'exiger un verdict à l'unanimité, pour le rendre valable, on l'avait stipulé dans le traité. L'omission d'une clause si importante et l'article dit que le comité doit se composer de trois délégués, dont un ne sera nommé d'avance des deux pays intéressés, devront être considérés comme la preuve évidente que l'on a eu l'intention de se prémunir contre toute mésintelligence entre les deux parties.

"S'il est vrai que lord Mpon ait désapprouvé ma nomination, lorsqu'il a été question de moi pour siéger dans la commission, je n'en ai rien su à cette époque et ce n'est que maintenant que j'en ai connaissance. Mon avis est que, si c'est la vérité, les deux gouvernements n'ont pas bien agi avec moi en ne me le disant pas à cette époque."

Des conversations que le même correspondant a eues avec d'autres personnages ayant eu des rapports officiels avec la commission d'Halifax tendent à prouver qu'ils regrettent que la nomination de M. Delfosse soit devenue le sujet d'une critique. On ne connaît aucun fait qui puisse porter atteinte à l'intégrité de M. Delfosse ou qui autorise à mettre en doute son impartialité.

—Ses paroles ne sont pas oublieuses. Un Parisien et un Marseillais sortent du restaurant de la Rotonde Dorée par la Canebière.

[illegible]

PARIS — PARIS — PARIS

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Les artistes français devant partir lundi prochain doivent donner dimanche, sous le patronage de toutes les sociétés françaises de la Nouvelle-Orléans, une représentation d'adieux extraordinaire. On jouera *Cartouche*, grand drame en 5 actes et 8 tableaux de D'Enbery et Dugué. La soirée sera terminée par une grande tombola composée de lots offerts par divers commerçants de la Nouvelle-Orléans.

Nous faisons encore une fois appel au public en faveur des artistes. Nous publierons la liste des lots qui seront offerts pour la Tombola.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La tragédie *Antoine et Cléopâtre* continue à attirer la foule à ce théâtre. Elle a été jouée hier en matinée et le soir, et sera répétée ce soir. C'est positivement la dernière semaine de Miss Rose Eytinge.

VIE DE SAINTE ANNE.—Nous avons reçu de l'abbé Léon Bouland, curé à Central Falls, Rhode Island, un opuscule qu'il vient de faire publier à Montréal et qui a pour titre "Manuel de dévotion à Sainte Anne, sa vie, son culte et ses miracles en France et au Canada". Nous le remercions de son envoi. L'ouvrage de l'abbé Bouland est bien écrit et il sera lu avec intérêt par les catholiques.

BILLET GAGNANT.—Mr Gioachino Schillaci, rue d'Orléans 209, au coin de la rue Robertson, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de A. Bellanger, rue des Ursulines No 17, entre les rues Decatur et Chartres, au quart du billet de combinaison Nos 19, 55, 74, qui a gagné le premier lot capital de cinq mille trente cents piastres au tirage de la loterie de la Louisiane de mardi, 19 mars, le quart du dit billet lui a été payé escompté et sur présentation au bureau de la compagnie.

TROUBLES A AVIGNON.

Le *Petit Marseillais* a reçu d'Avignon, le 25 février, les renseignements qui suivent sur les faits regrettables qui ont eu lieu dans cette ville, le 24 février:

Les incidents les plus déplorables se sont produits pendant la soirée d'hier dans notre ville.

Nous avons dit que plusieurs groupes de républicains avaient fêté par un banquet l'anniversaire de la révolution de Février. Les organisateurs de cette réunion avaient l'idée regrettable de la célébrer dans les deux cercles républicains établis sur la place de l'Horloge, c'est à dire au point central de la ville. Il était environ minuit, en effet, que des manifestations sont venues se produire; car, hier même, par une 14 chevaux coïncidence, les partisans de l'ordre, réunis solennellement l'élection du neuveau pape des 24 heures dans la soirée, plus, presque en face des cercles républicains, un autre cercle d'opinion conservatrice se livrait à une démonstration sérieuse et, pour conséquent, absolument opposée à l'autre.

Vers neuf heures, les banquet terminé, les membres des cercles républicains entonnèrent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. A ce moment, quelques pommes, beurre, chouxs apparemment de cette addition, se mirent à siffler et à huer les chanteurs, sur un ton de plaisanterie d'une certaine importance se forma aussitôt sous les fenêtres du cercle de l'Avenir. La foule, dont la majeure partie paraissait composée d'ouvriers du vrai républicains, répondit aux sifflets en faisant chorus avec les chanteurs qui se trouvaient au premier étage. A ce point, un peu d'effervescence commença à se manifester. Des provocations coupables furent même adressées aux membres du cercle de l'Avenir par quelques individus fort mal famés dans la ville. Il n'en fallait pas moins pour que quelques individus fort mal famés dans la ville. Il n'en fallait pas moins pour que quelques individus eurent le bon esprit de s'y pas répondre; mais il était peu moins vrai que l'attitude ferme de certains groupes réunis de différents partis de la place publique devait faire mettre des coupables bâtons à semer même une collision entre les manifestants.

M. le préfet de Vaucluse fut alors prévenu de ce qui se passait par un ordre officier de l'autorité militaire ou de l'autorité municipale: dans la pensée de calmer cette agitation, M. Boulier fit inviter les membres des cercles en question à faire cesser immédiatement les chants. Pour une raison ou pour une autre, cet avis ne fut pas obéi assez vite: Les chants retentissaient, et, par suite, les huées et les sifflets.

Sur ces entrefaites, deux officiers furent mettre la situation à M. le préfet, qui s'occupait d'y porter remède, lorsqu'une décision des cercles républicains vint le prier de laisser se terminer le programme de leur réjouissance des républicains lui qu'il avait été projeté.

M. le préfet ne pouvait assurément satisfaire en dégager absolument contraire à la loi. Il répondit aux deux officiers que l'article 7 de leurs statuts interdisait toute manifestation politique ou religieuse dans le local de leurs cercles, et que la loi se distinguait avec entre les manifestations favorables et celles qui pouvaient être hostiles au gouvernement.

"Puisque vous voulez, ajouta-t-il, subir cet article, je vous en prie de l'appliquer." Quelques minutes après, M. Boulier, s'adressant à l'assemblée, ajoutait: "Il faut vous en aviser dans un local particulier, ou à la Cartheleme, par exemple; vous aurez alors des dans la limite voulue, et, en ce cas, la démonstration à laquelle vous vous livrez en ce moment, au centre de la ville, vous est absolument interdite: je vous invite à la terminer sans plus de tarder; dans le cas contraire, la force publique sera mise en mouvement pour réprimer l'agitation."

Les délégués, pénétrés de la justesse de cette observation, se retirèrent alors en promettant qu'ils y conformer à l'instant.

Mais, pendant cette entrevue entre M. le préfet et la délégation, les choses avaient pris une tournure inquiétante: l'agitation redoublait. L'autorité municipale crut devoir employer la force pour rétablir l'ordre; une compagnie de ligne, quittant de poste de garde de la Lunette, s'est d'un détachement de vingt hommes sous le commandement de M. le capitaine de l'arrondissement, fut dirigée vers la place de l'Horloge. En l'absence du commissaire central, M. le commissaire de police du canton nord se mit à la tête de la force publique et se prépara à faire les sommations légales. Le clairon sonna une première, puis une deuxième fois: alors les groupes furent rompus, et la troupe put débarrasser l'aire de la place, qui fut occupée par la gendarmerie.

Il fut dit que M. le commandant de gendarmerie de la caserne prêtait une grave prise contre sédition, et ayant appris par lui qu'on était à la troisième et dernière sommation, M. le préfet se rendit immédiatement sur les lieux: les rassemblements étaient dispersés quand il arriva; un grand cercle de curieux était seul malgré l'assistance sur des fractionnaires. M. le préfet demeura un quart d'heure environ sur la place de l'Horloge, et le nombre des personnes présentes diminua, et quelques instants après la place de l'Horloge avait reprit son aspect accoutumé: il était alors près de cinq heures, chose se retira, heureux que cette déplorable.

A la suite de ces regrettables scènes, M. le préfet de Vaucluse s'est vu dans la pénible obligation de prendre trois arrêtés datés du 24 février. Le *Midi* nous publie le texte, et par lesquels: 1° le cercle de l'*Avenir* a été dissous pour avoir livré, dans le local de ses réunions, à une manifestation politique contraire à ses statuts et pour n'avoir pas satisfait à une première injonction de la police municipale; 2° le cercle *République* a été fermé pour 8 jours, par la raison que ses membres ayant livré à des chants politiques, contrairement à ses statuts; 3° le cercle des *Amis de l'ordre* a été fermé pour trois jours: ses membres, dit l'arrêté, ont dans le cercle, les chants, cris et transparents opposés aux précédents, fait une manifestation religieuse et politique, contrairement à l'article 5 de ses statuts, avec la circonstance aggravante que cette manifestation avait été préméditée.

AGITATION OUVRIÈRE.—Nous lisons dans le [illegible] Mineur: [illegible] Cet produite dans la nuit du [illegible] [illegible] après l'arrivée de la gendarmerie, mandée en toute hâte. Neuf arrestations ont été opérées sans résistance; sur les renseignements fournis par ces neuf personnes, il a été procédé à huit autres arrestations.

Les ouvriers ajournés sont descendus dans les rues, et l'ordre n'a plus alors été troublé.

Le Progrès de Saône et Loire annonce que M. Hendé, préfet du département, s'est rendu à Paris afin de s'entendre, tant avec le ministre de l'Intérieur qu'avec les représentants des diverses compagnies minières, sur les mesures à prendre pour [illegible] et, si est possible, le retour de ces [illegible] incidents.

D'après les dernières avis, la grève de Blanzy-les-mines prend de l'extension, quelques les mineurs, individuellement, paraissent disposés à reprendre leurs travaux.

On a tenté de délivrer [illegible] arrêtés.

Un bataillon d'infanterie s'est [illegible] de Chalon-sur-Saône.

Une augmentation de salaire [illegible] [illegible]

FRANCE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 3 MARS.

Dix sept élections ont eu lieu le 3 mars, dit le *Temps*, dont quinze pour remplacer des députés invalidés et deux pour remplacer des députés décédés.

Il y a quatorze résultats définitifs et trois ballottages; sur les quatorze élus, dix sont républicains, trois monarchistes et un bonapartiste. Pour les ballottages, les républicains ont la totalité des voix dans deux circonscriptions et la presque unanimité dans la troisième. Un de ces ballottages, celui de Bourgoin, porte sur un collége, on voit que, sur quinze inscriptions soumis hier à l'élection, quatre seulement reviennent à la Chambre et que onze sont remplacés par des républicains.

AUDE.

Arrondissement de Limoux.

Inscrits, 19,495.—Votants, 09,800.

(Résultat de 6 cantons sur 8.)

M. Rouzé, républicain..... 9,180 (élu)

Au 14 octobre 1877, M. Delons, député invalidé, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu comme candidat officiel par 8,515 voix contre 7,900 à M. Rouzé, député républicain sortant. M. Delons ne s'est pas représenté cette fois.

BOUCHES-DU-RHONE.

2e circonscription de Marseille.

Inscrits, 17,165.—Votants, 9,816.

MM. Clovis Hugues..... 4 691 voix
Amat..... 3,753
Dupont..... 774
Bianqui..... 605
(Il y a ballottage.)

Au 14 octobre dernier, M. Bastell père, député décédé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu sans [illegible] voix contre 3,812 à M. de Coriolis, légitimiste, candidat officiel. Aucun candidat ultra-ultra n'a pas présenté hier.

Arrondissement d'Arles.

Inscrits, 25,169.—Votants, 10,564.

M. Tardieux, républicain..... 10,536 (élu)

Au 14 octobre 1877, M. de Cadillan, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 11,818 voix contre 8,414 à M. Tardieu, député républicain sortant. M. de Cadillan ne s'est pas représenté cette fois.

COTES DU NORD.

1re circonscription de Dinan.

Inscrits, 15,696.—Votants, 11,006.

MM. Even, républicain..... 7,408 (élu)
P.-J. de Champagny, bonap. 4,468

Au 14 octobre 1877, M. de Champagny, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 8,669 voix contre 5,564 à M. Even, député républicain sortant.

1re circonscription de Saint-Brieuc.

Inscrits, 28,043.—Votants, 16,260.

MM. Armez, républicain..... 10,040 (élu)
Garnier-Bodeléec, bonap. 6,204

Au 14 octobre 1877, M. Garnier-Bodeléec, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 8,615 voix contre 7,588 à M. Armez, député républicain sortant.

Arrondissement de Loudéac.

Inscrits, 23,112.—Votants, 18,436.

MM. de Jarze, républicain..... 9,733 (élu)
Veillet, monarchiste..... 8,615

Au 14 octobre 1877, M. Veillet, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 10,835 voix contre 7,907 à M. de Jarzé, candidat républicain, remplaçant M. Chauvel-Kérisaye, député républicain sortant.

DOUBS

Arrondissement de Baume-les-Dames.

Inscrits, 16,949.—Votants, 14,482.

MM. Barnard, républicain..... 7,469 (élu)
Estignard, monarchiste. 7,053

Au 28 octobre 1877, M. Estignard, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel, au deuxième tour de scrutin, par 7,200 voix contre 7,114 à M. Barnard, candidat républicain. M. Estignard avait déjà été membre de la Chambre dissoute.

CARD

1er circonscription d'Alais.

Inscrits, 18,095.—Votants, 10,216

MM. Favand, républicain..... 4 940 voix
Desmons, républicain..... 4,445
Destrange, républicain..... 69
Divers..... 698
Voix perdues..... 66
(Il y a ballottage.)

Au 14 octobre 1877, M. Dionamp, député républicain décédé, avait été réélu par 9,358 voix contre 8,823 à M. Teyssonière, candidat officiel, bonapartiste. Cette fois, aucun candidat anti-républicain ne s'est présenté.

HAUTE GARONNE.

Arrondissement de Villefranche-de-Lauraguais.

Inscrits, 17,020.—Votants, 9 500.

M. Cazes, républicain..... 8,573 (élu)
Voix perdues..... 928

Au 14 octobre 1877, M. Lamothe, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 7,197 voix contre 8,135 à M. Cazes, député républicain sortant. M. Lamothe ne s'est pas représenté cette fois

ILLE-ET VILAINE.

Arrondissement de Fougères.

Inscrits, 21,634.—Votants, 14,873.

MM. Ribas, républicain..... 6,608 voix
Bohn, républicain..... 6,394
de Dalmas, bonapartiste... 1,167
(Il y a ballottage.)

Au 14 octobre 1877, M. de la Villegontier, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 9,610 voix contre 9,264 à M. Moger-Marvaise, candidat républicain, député sortant. M. de Dalmas, bonapartiste sortant, ne s'était pas représenté. M. de la Villegontier lui avait été préféré comme candidat officiel. Cette fois, M. de la Villegontier ne s'était pas représenté.

INDRE.

Arrondissement de Châteauroux.

Inscrits, 15,254.—Votants, 12,771.

MM. Bottard, républicain..... 6,216 voix
Charlemagne, bonapartiste 6,477 (élu)

Au 28 octobre 1877, M. Charlemagne, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu au deuxième tour comme candidat officiel par 7,161 voix contre 6,297 à M. Bottard, député républicain sortant.

MANCHE.

2e circonscription d'Avranches.

Inscrits, 14,206.—Votants, 11,315.

MM. Riottteau, républicain..... 7,666 (élu)
de Canisy, bonapartiste.... 3,561

Au 14 octobre 1877, M. Lecoïere, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 6,167 voix contre 6,039 à M. Riottteau, député républicain sortant. Cette fois, M. Lecoïere ne s'est pas représenté et a été remplacé par M. de Canisy.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

Arrondissement de Lunéville.

Inscrits, 22,852.—Votants, 22,250.

MM. Oudinot, républicain..... 12,526 voix
Michaud, monarchiste.... 11,948 (élu)

Au 14 octobre 1877, M. Michaud, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 12,948 voix contre 10,628 à M. Cosson, député républicain sortant.

OISE.

Arrondissement de Clermont.

Inscrits, 24,820.—Votants, 22,950.

MM. Levavasseur, républicain. 11,630 (élu)
de Chateney, légitimiste. 8,013

Au 14 octobre 1877, M. Labitte, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 12,048 voix contre 10,628 à M. Cosson, député républicain sortant.

SARTHE.

1re circonscription de Mamers.

Inscrits, 15,793.—Votants, 13,748.

MM. Lhermitte, républicain.. 8,317 voix
de la Roche-Lacombe, légitimiste..... 9,308 (élu)

Au 14 octobre 1877, M. le duc de La Rochefoucauld, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer hier, avait été élu comme candidat officiel par 7,941 voix contre 6,475 répartis entre les trois candidats républicains suivants: de Rencquentaine 2,964, Granger 1,966, Girard 1,465.

SOMME.

2e circonscription d'Abbeville.

Inscrits, 16,785.—Votants 16,000.

MM. de Douville-Maillefeu, rép. 8,386 élu
Briet de Rainvilliers, légit. 7,728

Au 14 octobre 1877, M. Briet de Rainvilliers, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu comme candidat officiel par 8,098 voix contre 8,049 à M. de Douville-Maillefeu, député républicain sortant.

1re circonscription de Castres.

Inscrits, 20,835.—Votants, 18 354.

M. Charles Simon, rép..... 7,425 voix
Gaubert, républicain..... 6,793 (élu)

Au 14 octobre 1877, M. Gaubert, député invalidé qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu comme candidat officiel par 9,876 voix contre 7,340 à M. Charles Simon, candidat républicain. M. Gaubert faisait partie de la Chambre dissoute.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1878.

Thermomètre de C. Bourgeois, opticien, 17, Carondelet, Thermomètre.

6 du matin.....	56	12
Midi.....	67	19
3 P.M.....	71	21
6 P.M.....	66	19

Départs.

Passagers partis hier soir, par la voie ferrée de Mobile:

Albert Levy, N Y; G V Hosmer, Boston; J M Cox, Augusta; Mlle Mary Tomlinson, N Y; E Dreyfous et Miss Dreyfous, Mobile; J Gordon, N Y; C S Jackson, Charleston; Dr John Vansant et femme, N Y; J W Allison, Pittsburg; J L Washer, N Y.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST CHARLES.—R S Boyd, Mobile; Mlle M Gay, Lac; J O King, Ala; J T Curd, Ala; Polson, Baton; H S Mason, Chicago; A B Mason et femme, do; L U P Frost, do; Mlle Piper, do; W A Parks et femme, New York; Thos Turner, Charleston, S C; Geo W Kent, New York; David Keller, Mobile; A W Wrakop, Brooklyn; A W Lovell, Memphis; M W Freeble, Southington, Conn; E F Wilson et femme, do; E F Ellsworth, do; G G Hick, do; Mrs E H Grier, Ind; Fred Grier, do; C Ainslie, do.

CITY HOTEL.—L Gray, —; James O Abbott, Dodgeville; G S Shropshire, Mobile; Lester Palmer, Denver; G K Stickland, Memphis; John Green, Pittsburgh; W J Adams, Enterprise; [illegible] Miss G A Philips, Kentucky; Miss Mary Spencer, Starkville, Miss; George Bentley, Lake du Lac; Edward S Arnold, Jasper; Mrs Bartholomew et enfant, Bastrop, La; J K Gillespie, Denver; Mr Watson, Cob; Ed Kerr, Mobile; W Dunn, Pascagoula; J H Thompson, Miss; J L Smith, Ludlow, Miss; W F Gilbert, Good Hope, Miss; Mrs M Boone, W E Pulleon, Greenwood, Miss; Geo Harrison, Hammondsville; E B Long, Cincinnati, Ohio; C W [illegible]

L'Union des propriétaires en commandite.—L'Union des propriétaires et contribuables a pu, tandis que, sous prétexte, [illegible] qui n'a rien fait et ne fera rien, [illegible] une loi qui [illegible] la suspension de l'intérêt de la dette de la ville et qui n'a pas entièrement répondu au besoin de réforme exprimé par les 12,000 contribuables de la ville et par les 30,000 contribuables de l'Etat.

Les contribuables ou appellant maintenant sous les [illegible] prochaines et le peuple ne cera pas plus longtemps voeugle sur les patriotes d'hommes qui le conduisent par la lisière.

Une résolution très énergique de Mr John Delaney a été adopté et a été vote à l'unanimité.

Un comité de trois a été nommé pour représenter le caractère des travaux législatifs de la dernière assemblée et en faire un exposé devant l'Union. Le comité de trois surtout s'attacher à faire [illegible] mesures adoptées en opposition à l'esprit de réforme.

Mr Davis a présenté une résolution portant que si la Législature refuse d'appeler une convention, le peuple devra imiter l'exemple du Texas, qui dit spontanément des délégués à une convention constitutionnelle. La résolution a été adoptée et l'Union s'est ajournée.

Accusé et blessures.

Mardi soir, sur les 10 heures, rue Carondelet près de la rue Erato, Robert Mitchell, couleur, a été assailli par plusieurs jeunes gens, qui lui ont dépouillé des coups de bâton et lui ont fait une blessure au côté droit. Le nommé Gaiche a assaillé un nommé Samuel Thomas, l'accusant d'avoir participé à l'assaut et batterie où Mitchell a été blessé. Ce dernier a été conduit à l'hôpital.

Sur le compte d'un Etats-Unis.

Les Etats-Unis contre S. Hawkins—Citation personnelle de Sequestre sans pouvoir et de [illegible] spéciale. Le jury a rendu un verdict de complète [illegible] Condamnation à six mois de prison et à $1000 d'amende.

PENDAISON D'UN BANDIT EN GEORGIE.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* le récit suivant:

Vendredi un homme d'âge, condamné à mort pour avoir assassiné un nègre, a été pendu à Rome (Georgie). C'est un phénomène qui se voit rarement dans le Nord et qui était sans précédent dans le Sud, au moins depuis la guerre de sécession. Le condamné, au moment de monter sur l'échafaud, a prononcé les paroles suivantes: "Mes amis, je vous ai tous connus dans ma jeunesse, mais je ne vous connaît plus aujourd'hui. Je suis un homme condamné par un jury ayant cette [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]